

Vacances de printemps 2018 : calendrier à revoir

Alain LEMARCHAND,

Publié 26/09/2017 22:37

Mise à jour 26/09/2017 22:37

Rien n'est encore complètement décidé mais la question est à l'ordre du jour du Conseil académique de l'Éducation nationale (Caen) qui se tiendra ce vendredi 28 septembre, à **Rouen**. Les académies de **Caen** et de Rouen - désormais sous la coupe du « super » recteur caennais **Denis Rolland**, qui attend d'ailleurs toujours l'officialisation de son titre - devraient ainsi emboîter le pas d'autres académies de la zone B - **Rennes, Orléans-Tours** - qui ont décidé de modifier les dates des vacances de printemps appelées communément vacances de Pâques.

Jusqu'au
lundi 14 mai

La raison invoquée ainsi par l'académie d'Orléans-Tours est que « *pour éviter les inconvénients d'une semaine de rentrée perturbée par deux jours fériés* » (8 mai, commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale et 10 mai, fête religieuse du jeudi de l'Ascension), le calendrier scolaire des congés de printemps a été modifié par arrêté. Initialement prévues du samedi 21 avril 2018 au lundi 7 mai 2018, ces vacances auront lieu du mercredi 25 avril 2018 après la classe au lundi 14 mai 2018 (reprise des cours le matin). Cette anomalie du calendrier scolaire pour la zone B autorisant une reprise des cours complètement décalée avec deux jours fériés consécutifs n'avait pourtant étonné personne au ministère de l'Éducation nationale où il avait été élaboré, puis approuvé par le ministre, **Jean-Michel Blanquer**.

Contacté, le rectorat de Rouen n'a pas souhaité s'exprimer sur cette question du décalage des vacances de printemps avant la réunion du Caen : une instance de concertation utile car décaler des vacances n'est pas une mince affaire et nécessite une harmonisation des services (internats, demi-pension, entretien, transports scolaires).

Mais, avant toute décision, l'ordre du jour ne manque pas de faire réagir. « *On ne va pas se plaindre d'avoir quelques jours de vacances supplémentaires, sourit **Claire-Marie Feret**, du SNES-FSU, mais ce qui nous paraît contestable c'est que cela soit décidé maintenant. Cela aurait pu être anticipé avant les grandes vacances...* »

Déjà des mécontents

Certains soufflent ainsi que pour qu'un recteur décide de modifier une date d'un calendrier national, il doit s'y prendre un an à l'avance... Il ne manquerait plus que les nouvelles vacances de printemps se retrouvent contestées devant une juridiction administrative. Cela ferait désordre !

Dans le premier degré, **Marceau Privat** (Snuipp76) explique ne « *pas comprendre le pourquoi du comment même si d'autres académies ont décidé de les changer. Nous voulons un cadrage national. Qu'un recteur décide, cela paraît farfelu ou alors cela revient à faire de l'autonomie dans les académies sans aucune cohérence nationale !* »

Enseignants et parents d'élèves mettent aussi en avant le problème des réservations déjà prises pour les vacances, tant au niveau familial et personnel que pour l'organisation de voyages scolaires... « *En tout cas, ça va faire des mécontents* », souligne Claire-Marie Feret.

« *L'an passé nous avons déjà alerté sur l'incohérence de ces dates et fait des propositions qui n'ont pas été retenues* », se souvient **Dorothée Avet**, présidente de la FCPE 76 (parents d'élèves) et dont la fédération siègeait nationalement au groupe calendrier scolaire du ministère. « *C'est dans l'intérêt des enfants et des familles de changer mais cela pose des questions sur l'autonomie des rectorats. Nous ferons une motion au niveau national en ce sens dans toutes les académies concernées* », prévient-elle.